



## Assemblée Générale de la Commission Interméditerranéenne

# DÉCLARATION FINALE

3 juillet 2015 – Nauplie (Région Péloponnèse)

En continuité avec leurs précédentes Déclarations (Barcelone 2013, Patras, Venise et Marseille 2014), les membres de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, aujourd'hui réunis à Nauplie le 3 juillet 2015, souhaitent transmettre le message politique suivant aux institutions européennes, ainsi qu'aux acteurs clés principaux et aux parties prenantes de l'ensemble méditerranéen.

### I. PAIX, SOLIDARITÉ, MIGRATION ET DIALOGUE EN MÉDITERRANÉE

Tout d'abord, la Commission Interméditerranéenne souhaite exprimer **sa profonde solidarité avec les citoyens de Tunisie et de France** suite aux terrifiantes dernières attaques terroristes, rappelant le slogan et l'esprit de sa campagne « **Nous Sommes Tous Méditerranéens** » pour laquelle elle demande un large soutien. En ce sens, nous devons tous être **unis dans la solidarité afin de faire face à une menace commune**, que l'on vive au nord ou au sud de la Méditerranée et de l'Europe. Dans cette perspective, nous soulignons notre soutien à la **paix, au principe de laïcité, au dialogue entre les cultures et les religions, et au développement dans les parties Est et Sud du bassin<sup>1</sup>**, où la **démocratie** et la **décentralisation** pourraient jouer un rôle clé dans le renforcement des relations euro-méditerranéennes. **L'Europe doit être un protagoniste de processus de paix en méditerranée** et lutter contre tout crime organisé et réseaux terroristes.

L'UE devrait prendre plus de responsabilité non seulement pour l'intérêt des populations méditerranéennes mais être ensemble avec elles, en considérant également leurs extensions à l'Est dans le Golfe et au Sud dans le Sahel. De fait, ce que la Méditerranée est aujourd'hui en train de vivre dans beaucoup de territoires relève plus d'une vraie «cohabitation» plus qu'une relation de «voisinage»: beaucoup de familles se sont dispersées dans tout le bassin et par conséquent, tout événement socio-économique ou géopolitique (guerre, crise économique, famine, inondation), a -d'une certaine manière- une conséquence directe au niveau humain et sociétal dans un autre endroit. Par conséquent, **nous avons le devoir d'éloigner et de combattre le spectre du «rejet de l'autre», la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et le fondamentalisme, et de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux à l'intérieur et à l'extérieur de nos régions**. Pour cela, la coopération dans le domaine de l'éducation devrait être particulièrement promue afin d'encourager à ce que les jeunes citoyens méditerranéens puissent grandir en considérant la solidarité et la liberté comme des valeurs fondamentales et en étant conscients des défis de civilisation du XXI<sup>ème</sup> siècle. À cet égard il est important de mettre en évidence le rôle, l'action et les possibles **synergies des Régions avec la Fondation Anna Lindh** qui joue un rôle clé dans le cadre du dialogue interculturel au niveau du bassin.

Par rapport à la migration, l'UE devrait encourager une approche globale. En rappelant les principes décrits dans notre document politique «**Position de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM sur la politique de migration et les défis de la mobilité des personnes en Méditerranée**» publiée en 2014, ainsi que les récents travaux de la *Task Force* de la CRPM sur les migrations, notre lettre ouverte aux dirigeants de l'UE (23/4/2015) et la campagne de solidarité, **nous accueillons favorablement la proposition de la CE sur l'agenda européen en matière de migration**. Cependant, plus d'efforts devraient être fournis, premièrement par le Conseil de l'UE pour stopper les tragédies humanitaires, lutter contre les trafiquants et trouver des **solutions pratiques basées sur le respect des droits de l'homme et d'asile, ainsi que sur un système de partage des responsabilités**. De plus, la question des migrations doit être abordée non seulement via des solutions à court terme pour les situations d'urgence, mais également par des mesures durables en encourageant des politiques à **long terme sur la mobilité légale, la coopération entre les pays dans les domaines du développement et de la sécurité**, ainsi que des **politiques sur l'intégration culturelle et socio-économique** capables de transformer les migrations en atout pour les territoires. **Les territoires et les régions doivent être**

<sup>1</sup> Égypte, Libye, Syrie, Palestine, Israël, Liban etc.

**systématiquement intégrées dans l'identification et l'élaboration des solutions** puisqu'ils sont souvent en première ligne, mais sans les ressources ni les moyens nécessaires pour répondre aux situations d'urgence<sup>2</sup>.

De plus, les régions de la Commission Interméditerranéenne souhaiterait exprimer leur **solidarité à la Grèce et à son peuple** qui font face à une situation dramatique en ce qui concerne l'impact de la crise économique. Elles appellent également à des solutions au niveau européen qui devraient être basées sur les principes de solidarité, à la fois pour l'accueil des migrants et les mesures à prendre au niveau économique, social et financier, vers un concept différent de l'Europe qui devrait placer ses citoyens au centre, plus que le secteur bancaire. Dans ce cadre, **l'UE doit se tourner résolument vers la Méditerranée, le Sud et l'Afrique**, renforcer la coopération qui représente une opportunité à tous les niveaux et un grand potentiel pour la croissance inclusive, le dialogue et la paix.

## II. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE DE L'UE

---

La Commission Interméditerranéenne rappelle que les messages politiques figurent dans la [réponse commune de la CRPM à la Consultation de la Commission sur la révision de la politique européenne de voisinage \(PEV\)](#)<sup>3</sup>. Il est clair que le contexte de la politique depuis 2011 a évolué dans une situation géopolitique encore plus complexe aux frontières de l'UE, avec plusieurs conflits<sup>4</sup>, en cours, les conséquences du printemps arabe, des menaces croissantes pour la sécurité<sup>5</sup>, la crise humanitaire liée à des questions de migration et cela dans le cadre de la longue vague de la crise économique et financière. Par conséquent, une nouvelle réorientation et la mise à jour de la stratégie globale de la PEV est nécessaire. En ce sens, nous sommes d'accord sur les principales questions soulevées par la CE dans le document de consultation, mais nous soulignons la nécessité de:

- Améliorer la **coordination de la PEV avec les autres politiques de l'UE**<sup>6</sup> et les instruments financiers pertinents, mais aussi avec d'autres instruments externes, des fonds et des organisations clés opérant dans la région med, et **exploiter pleinement le potentiel de l'Union pour la Méditerranée**<sup>7</sup>;

- Adopter d'une **approche équilibrée, multiniveaux mais différenciée concernant les composantes du Sud et de l'Est** de la PEV ;

- Augmenter la **co-propriété et la "territorialisation"** de la politique associant beaucoup plus les pouvoirs locaux et régionaux (ALR) et ceux de la société civile, également à travers la mise en œuvre d'une meilleure communication sur le terrain et en accompagnant les processus de décentralisation;

- **Adapter les concepts, les principes et la méthodologie de la politique de cohésion de l'UE** dans le cadre de la PEV;

- Considérer, développer, améliorer et utiliser efficacement les instruments spécifiques comme les **stratégies de bassin maritime** (SBS)<sup>8</sup> ou **macro-régionales** (MR) et la **coopération territoriale**<sup>9</sup> qui doivent être renforcées au niveau financier et opérationnel et plus efficaces dans toute la région med;

- Améliorer le **renforcement des capacités comme un objectif transversal** de la PEV pour stimuler les autorités locales et régionales, promouvoir la décentralisation, la gouvernance démocratique et le développement territorial intégré ;

- Trouver un **mécanisme de financement plus flexible** pour être introduit dans les arrangements de la mise en œuvre de l'instrument européen de voisinage (ENI), **visant à encourager les actions conjointes entre autorités régionales, associations des régions et autres parties prenantes**.

- Étendre le programme LAF (**LOCAL ADMINISTRATION FACILITY**) dans les pays partenaires méditerranéens et promouvoir des **projets de jumelage** impliquant le plus souvent les collectivités territoriales ;

- **Promouvoir la coopération Sud-Sud**, possiblement à travers des programmes thématiques spécifiques éventuellement et la coopération transfrontalière, en exploitant le rôle des délégations de l'UE dans les pays partenaires.

---

<sup>2</sup> Les régions ont souvent la responsabilité humaine, financière et technique de sauver des vies et d'accompagner les migrants dans leur intégration socio-économique.

<sup>3</sup> Position commune de la CRPM et de ses Commissions Interméditerranéenne et Balkans et Mer Noire

<sup>4</sup> Ex. En Libye, en Syrie et au Proche Orient, en Ukraine, etc.

<sup>5</sup> Dans la montée de l'État islamique et du terrorisme.

<sup>6</sup> Politique étrangère et de sécurité commune, politique de développement, politique de migration et nouvel agenda pour la migration, de la recherche et du développement, des transports, de la politique maritime intégrée, de l'environnement, de l'énergie et de la cohésion.

<sup>7</sup> En termes de dialogue politique inclusif et concernant des projets concrets.

<sup>8</sup> Voir l'ensemble des recommandations spécifiques dans la réponse de la CRPM à la consultation et le rapport ARLEM 2014 sur « [Une Politique de Cohésion pour la Méditerranée](#) », la « [Feuille de route pour les stratégies macro-régionales et de bassin maritime en Méditerranée](#) » de la Commission Interméditerranéenne en 2014 et la [Position politique des projets Med maritime](#) publiée en juin 2014.

<sup>9</sup> Voir l'ensemble des recommandations spécifiques de la CRPM en réponse à la consultation.

### III. ENTREPRENARIAT, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DIASPORA

---

La région euro-méditerranéenne a renouvelé ses instruments pour accompagner le développement économique dans une double logique de renforcement de la performance économique des entreprises, et de coopération et solidarité à travers la création de pôles de compétitivité, d'incubateurs, de pépinières, d'instruments spécifiques de l'ingénierie financière et de l'entrepreneuriat social. Face à l'économie lucrative classique, **l'économie sociale et solidaire offre une nouvelle alternative au développement socio-économique**, vers une économie collective, responsable et basée sur la citoyenneté, le respect des personnes et des ressources, créant en même temps une valeur ajoutée à la fois économique et sociale sur les territoires. Elle offre donc une réponse aux défis pour la création de l'emploi et de la cohésion sociale de cette région. Étant caractérisée comme un **but social** (lutte contre l'exclusion, création d'emploi durable, valorisation des territoires) **l'ESS peut être considérée comme un vecteur pour le développement local et régional qui pourrait engager la société civile avec les institutions locales, régionales et nationales**. En ce sens, les régions pourraient être hautement mobilisées et aider à avancer dans la création de relations socio-économiques sud-nord équilibrées.

Dans ce cadre, **l'UE et les acteurs clés d'Euromed devraient promouvoir l'ESS comme une nouvelle dynamique capable de produire de l'innovation sociale et la participation des régions** pour un développement socio-économique plus durable, inclusif et intelligent en Méditerranée. En particulier, de nouveaux processus innovants devraient être soutenus comme **MEDESS – le printemps de l'engagement solidaire** – avec les Med Forums, vers une vision à long terme et une coopération multilatérale pour un ensemble méditerranéen social et solidaire qui pourrait également avoir une influence positive sur le processus démocratique et la réduction du fanatisme.

De plus, **le rôle des diasporas dans la création de nouvelles entreprises devrait être mis en évidence et promu**, en tant que moyen pour la réduction des disparités entre les rives méditerranéennes, contribuant à surmonter la crise économique et encourager une approche au développement mieux adaptée, stratégique et partagée, pour un tissu socio-économique équilibré<sup>10</sup>. La création de pépinières d'entreprises par des citoyens de diasporas venant du sud de la Méditerranée demeure l'action la plus importante liée au développement économique dans la région méditerranéenne. Elle sera notamment possible grâce aux ressources financières locales et régionales. Dans ce contexte, **de nouvelles initiatives et projets devraient être promues au niveau euro-méditerranéen**<sup>11</sup>.

### IV. EMPLOI, ÉDUCATION ET MOBILITÉ POUR LES JEUNES EN MÉDITERRANÉE

---

La situation de l'emploi des jeunes s'est considérablement détériorée à la fois au sud et au nord du bassin. Parmi les pays arabes, les pays bordant la Méditerranée, notamment le Maghreb, sont particulièrement affectés par le chômage des jeunes, avec des taux allant de 20 à 50%. Paradoxalement, les jeunes diplômés sont plus touchés que les autres ce qui signifie que l'état actuel de l'éducation ne délivre plus les compétences recherchées par les entreprises. Le désespoir généré par cette situation pèse lourdement sur la stabilité des pays concernés. **Le chômage des jeunes**, diplômés ou non, recevant ou non une formation professionnelle qui devrait être qualifiante, est un terreau fertile pour la marginalisation des populations concernées. Les enjeux sont actuels mais aussi futurs. Les réponses et les réformes nécessaires doivent intégrer ces deux dimensions. Nous devons chercher des solutions pour faire face à la situation à court terme, mais également créer des conditions à long terme afin de réduire ce fossé entre l'offre et la demande du travail. **L'éducation et la formation demeurent des défis majeurs pour les pays arabes** et le principal problème est lié à la qualité de l'éducation qui ne permet pas toujours le développement de compétences essentielles, de citoyenneté et d'intégration au marché du travail. Par conséquent, il existe un manque de correspondance croissant entre les produits de l'éducation et de la formation et les besoins du marché du travail, ce qui mène de nombreux jeunes à se sentir exclus ou marginalisés.

Une action régionale au niveau euro-méditerranéen semble nécessaire et pertinente. La Présidence de l'Union européenne a proposé une initiative sur la formation professionnelle pour l'emploi des jeunes dans le Maghreb qui comprend la **création d'une plateforme de réseaux Nord-Sud pour des établissements de formation professionnelle**. Ce partenariat entre les gouvernements, les institutions euro-méditerranéennes, l'UpM, les entreprises et les centres de formation n'aura pas lieu sans les régions qui, dans de nombreux pays européens, ont les compétences pour la formation professionnelle. **Dans ce contexte, la Commission Interméditerranéenne affirme son souhait de coopérer, en fournissant les expériences de ses régions**.

De plus, l'accès à la **mobilité internationale** est une chance dans la construction du parcours des jeunes, étant donné que leur horizon est aujourd'hui mondial. Continuer ses études à l'étranger, gagner en expérience

---

<sup>10</sup> Réunissant les intervenants clés, autorités locales et régionales, dirigeants d'entreprises, investisseurs et réseaux d'affaires des deux rives de la Méditerranée

<sup>11</sup> Un exemple d'actions pour la mise en place de mécanismes pour obtenir des informations plus précises sur les cadres institutionnels, législatifs et financiers des pays de la région méditerranéenne favorisant la création de pépinières d'entreprises.

de travail dans un autre pays, être volontaire au-delà de ses propres frontières sont devenus des opportunités uniques vers de nouvelles connaissances, l'enrichissement culturel ou le gain en autonomie. **Cette chance devrait être encouragée car la mobilité est une étape majeure pour relever les défis de la connaissance, de la compétitivité et l'employabilité des jeunes**<sup>12</sup>. Le vrai **défi de la mobilité internationale** est maintenant de **permettre à plus de jeunes d'accéder à ces opportunités sans discrimination** de ressources et sans prendre en compte l'origine sociale pour qu'elles ne soient pas réservées à des personnes privilégiées ou surqualifiées.

Dans ce cadre, les régions de la Commission Interméditerranéenne mettent l'accent sur l'importance de **poursuivre des initiatives concrètes telles que celle de la CRPM avec Vasco da Gama** pour la mobilité des jeunes dans le cadre de la croissance bleue<sup>13</sup>, en les adaptant au contexte de la méditerranée. Comme par exemple d'autres initiatives spécifiques promues par les régions en coopération avec les États, et/ou l'Union pour la Méditerranée pour une meilleure gouvernance dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes (visant à améliorer la transparence et la coordination de l'offre de la mobilité, de la diffusion sur le territoire, etc.).

## V. POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE

---

La Commission européenne doit procéder à une révision des allocations des fonds structurels pour la politique de cohésion d'ici la fin 2016, dans le but de dédommager les États Membres et les régions qui ont souffert des effets de la crise. Les derniers chiffres des produits intérieurs bruts régionaux publiés par Eurostat en mai 2015 sont particulièrement alarmants pour les membres de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, mais mèneront à des ajustements positifs en termes d'allocations de la politique de cohésion. La CRPM a mis en place des projections pour estimer comment ces récentes statistiques pouvaient affecter les allocations des régions CRPM. En se basant sur ces statistiques, huit régions espagnoles (dont six sont des membres CRPM), sept régions grecques et deux régions italiennes devraient voir leur éligibilité changer dans l'architecture de la politique de cohésion, dans le cas où les statistiques de base les plus récentes seraient utilisées (moyenne de 2011, 2012 et 2013).

Les régions de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM **remarquent l'élargissement des niveaux de disparités régionales en Europe, confirmés par les derniers chiffres PIB, et avertissent sur les impacts potentiels sur le développement socio-économique de ses territoires**. La Commission Interméditerranéenne appelle la Commission européenne à **prendre en note la situation précaire à la lumière de la révision du budget européen qui sera élaboré en 2017**. Dans cette perspective, la Commission Interméditerranéenne demande un renforcement de la politique de cohésion européenne dans le futur, ce qui devrait améliorer l'efficacité et les impacts sur les territoires.

## VI. AFFAIRES MARITIMES ET TRANSPORT

---

La Commission Interméditerranéenne soutient et appelle les **institutions européennes et les parties prenante clés de la Méditerranée à prendre en note les messages politiques inclus dans le [document politique final du projet MarInA-Med COM&CAP](#)**. Le document capitalise les plus importantes conclusions et recommandations des principales parties prenantes à plusieurs niveaux, de 13 projets maritimes notamment du programme MED (et d'autres programmes du bassin), approuvés lors de l'appel « Approche maritime intégrée » du programme de coopération transnationale MED<sup>14</sup>. **Les thèmes spécifiques** qui sont abordés vont de la promotion des énergies bleues et du soutien à la croissance bleue dans différents secteurs clés ; tourisme maritime et côtier durable, y compris le tourisme de la pêche ; la gestion des aires maritimes protégées et « les services de l'écosystème » ; au monitoring des pressions environnementales exercées par les principaux moteurs économiques dans les différentes « écorégions » méditerranéennes. Une attention particulière est également prêtée au rôle des Autorité Locales et Régionales en tant qu'outils et instruments spécifiques pour la gestion durable de la coexistence des activités maritimes comme la planification de l'espace maritime, la gestion des zones intégrées, les données et la R&D.

Du point de vue de la **gouvernance**, le document insiste également sur la possibilité **d'introduire et d'appliquer les approches macro-régionales par bassins en Méditerranée**, avec la référence spécifique aux valeurs ajoutées liées à **l'approche maritime intégrée en Méditerranée**, en commençant par la mise en place d'une stratégie macro-régionale pour la région Adriatique-Ionienne (EUSAIR) en tant que pilote et une **stratégie maritime pour l'ouest de la Méditerranée**. Cette nouvelle approche pourrait encourager des synergies parmi différentes politiques<sup>15</sup>,

---

<sup>12</sup> Après une expérience de mobilité les jeunes reviennent plus forts, mieux équipés pour intégrer le marché du travail, pour créer une entreprise et de l'emploi.

<sup>13</sup> Merci de consulter les résultats du premier projet financé par la DG MOVE de la CE : [www.vasco-da-gama.eu](http://www.vasco-da-gama.eu)

<sup>14</sup> Sur l'innovation maritime et le développement économique, la protection de l'environnement, les transports et l'accessibilité, la gouvernance et la réponse politique.

<sup>15</sup> Y compris la politique européenne de voisinage, la politique de cohésion ou la politique maritime intégrée, de l'énergie, la R & D, entre autres.

normes<sup>16</sup> et instruments financiers clés ainsi que des acteurs clés, pour mieux relever les défis communs prioritaires à l'échelle du bassin et sous-bassin. De plus, la Commission Interméditerranéenne souhaite que **l'axe 4 du nouvel Interreg Programme Med puisse contribuer à l'introduction graduelle de cette approche. En particulier pour la mise en place d'une stratégie intégrée globale pour toute la Méditerranée à long terme, améliorant la gouvernance à multi-niveaux du bassin**, basée sur un dialogue et une vision partagée entre les États Membres et les Régions. Cet axe devrait encourager l'élaboration d'approches conjointes et intégrée pour les questions communes comme la sécurité et sûreté maritime, le transport, la pollution, mais également l'énergie, développement économique, entre autres.

La Commission Interméditerranéenne met également en évidence son **engagement pour développer au niveau du bassin méditerranéen l'Agenda Maritime de la CRPM**. Plus particulièrement, ses régions collaboreront dans la mise en place des initiatives concernant l'élaboration d'une plateforme sur les investissements maritimes liés aux stratégies régionales pour la spécialisation intelligente, le renforcement de la dimension maritime dans les stratégies macro-régionales, le travail sur les ressources marines (dont notamment la PCP et la biotechnologie bleue), la gestion côtière et la protection (en relation avec la [Charte de Bologne](#), la mise en place de son [plan d'action](#) et prêtant particulièrement attention à la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu Marin et les données côtières »), l'éducation et la formation (promotion de *spin-offs* spécifiques en Méditerranée comme Vasco da Gama), les industries maritimes (en particulier sur la promotion des énergies bleues), le tourisme côtier maritime durable et le transport maritime durable. Une attention particulière sera portée aux synergies avec la DG MARE de la CE et l'Interroupe [SEARICA](#) du Parlement européen.

Concernant les questions liées au transport et à l'accessibilité, la Commission Interméditerranéenne soutient la **réponse de la CRPM à la consultation sur la révision à mi-parcours du Livre Blanc sur le Transport** de la CE et ses **recommandations spécifiques sur la Méditerranée** soulignées dans **l'annexe** élaborée par son groupe de travail « Politique Maritime Intégrée & Transport » (qui intègre des indications sur les zones grises pour l'accessibilité et pour une meilleure gouvernance des corridors du MIE), comme **le besoin de mettre en place graduellement et efficacement le plan d'action régional pour la région méditerranéenne (RTAP) 2014-2020**<sup>17</sup> élaboré par le Forum des Transports euro-méditerranéens, qui constituent une grande étape vers un réel futur réseau de transport euro-méditerranéen multimodal intégré.

## VII. AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊTS ET COOPÉRATION AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES CLÉS

---

La Commission Interméditerranéenne rappelle également ses messages conjoints avec la Commission MED de CGLU sur le **climat** (décembre 2014) et soutient entièrement la position de la **CRPM sur le changement climatique**, les conclusions et la **déclaration de la MED COP21** (Marseille, 4/5 juin 2015) et son « *Agenda Positif Méditerranéen* » qui sera envoyé à la COP21 de Paris. Ce dernier concerne en particulier les autorités territoriales, les entrepreneurs, les décideurs au niveau économique et social, les chercheurs et tous les acteurs de la société civile de l'ensemble méditerranéen, vers la **définition de solutions concrètes dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets et la création de projets méditerranéens**.

Concernant les **questions liées à l'eau**, la Commission Interméditerranéenne rappelle ses messages politiques inclus dans [la position sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et les Régions en Méditerranée](#) et réaffirme son souhait d'encourager l'échange des meilleures pratiques dans le futur.

Dans le cadre de son lien constant et **de la collaboration avec un large éventail d'acteurs clés en Méditerranée**, la Commission Interméditerranéenne **accueille favorablement le Mémoire d'entente signé avec le Centre pour l'intégration en Méditerranée** de la Banque Mondiale qui constitue une plateforme formidable pour l'échange de connaissance en Méditerranée parmi les agences de développement, les gouvernements, les autorités locales et la société civile. Le potentiel pour les synergies avec les régions méditerranéennes est élevé et sera opérationnel dans les prochains mois afin de promouvoir un cadre pour une gouvernance à plusieurs niveaux et la coordination de plusieurs parties prenantes dans le bassin méditerranéen, encourageant un dialogue plus efficace dans toute la zone, permettant l'échange d'expérience, le transfert de bonnes pratiques et imposant une communauté méditerranéenne basée sur le savoir.

La coopération se concentrera sur une sélection **de thèmes et d'intérêts communs** tels que la coopération territoriale et les stratégies macro-régionales, le renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines du développement territorial intégré, l'eau, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le développement économique et social, incluant le tourisme durable, l'éducation, la formation professionnelle, la promotion économique et les politiques de la jeunesse et la mobilité.

---

<sup>16</sup> Directive sur la Planification spatiale maritime, la Convention de Barcelone et le Protocole GIZC, la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, etc.

<sup>17</sup> Dans un cadre de coordination entre l'UpM, la PEV et les principaux acteurs concernés.